

# SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

INTERVENANTS 1				
EXERCICE FINANCIER	2022		CODE	
MUNICIPALITÉ LOCALE	LAC-TREMBLANT NORD		78127	
ARRONDISSEMENT				
ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE	MRC DES LAURENTIDES		AR780	
MRC OU COMMUNAUTÉ	MRC DES LAURENTIDES		AR780	
ÉVALUATEUR	Nom	Prénom	Évaluateur	STATUT (X)
SIGNATAIRE	TESSIER	CAROLINE	permanent	<input checked="" type="checkbox"/>
Adresse	MRC DES LAURENTIDES 1255, CHEMIN DES LACS MONT-BLANC, QUEBEC J0T 1J2		Évaluateur privé	
			- Action exclusive	
			- Action partagée	
MANDATAIRE	PG Solutions Inc.		TRIENNAL	
EN INFORMATIQUE			2020/2021/2022	

FAITS SAILLANTS 2				
VALEURS IMPOSABLES		VALEURS NON IMPOSABLES		VALEURS TOTALES
Terrains	114 727 600	Terrains	3 034 200	Terrains 117 761 800
Bâtiments	67 506 600	Bâtiments		Bâtiments 67 506 600
Immeubles	182 234 200	Immeubles	3 034 200	Immeubles 185 268 400
NOMBRE TOTAL D'UNITÉS D'ÉVALUATION		325	NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS 213	
NOMBRE TOTAL D'UNITÉS DE VOISINAGE		15	NOMBRE TOTAL D'AUTRES LOCAUX 2	
VÉRIFICATION DE L'EXACTITUDE DE L'INVENTAIRE		GESTES POSÉS AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS		Date de dépôt du rôle
Nombre d'unités dont la dernière vérification remonte à		Nombre de certificats délivrés aux fins de la		A M J
- moins d'un an	5	tenue à jour du rôle	89	2019-10-16
- entre 1 an et 4 ans	70	Équilibrage du rôle	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Date de compilation
- entre 4 ans et 8 ans	119	Si oui, nombre d'unités d'évaluation dont la valeur a été modifiée		A M J
- plus de 8 ans	127			2022-11-17

ASSIETTES D'APPLICATION DES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE 9												
TAUX APPLICABLES	TAUX NON RÉSIDENTIEL		TAUX INDUSTRIEL (CLASSE 2)		TAUX IND. (SAUF CL.1 ET 2)		TAUX AGRICOLE	TAUX FORESTIER	TAUX 6 LOGEMENTS OU PLUS		TAUX DE BASE	
CLASSE NON RÉSIDENTIELLE ET POURCENTAGE DE TAXATION	VAL.NR À 100 % ET IND. CL. 2 À 50 %		VALEUR À 50 %		VALEUR À 100 %		VALEURS À 100 % IMPOSABLES		VALEUR À 100 %		VALEUR À 100 %	
	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES
1A : 0,1 %	901							99,9 %				
1B : 0,5 %	902							99,5 %				
1C : 1 %	903							99 %				
2 : 3 %	904							97 %				
3 : 6 %	905							94 %				
4 : 12 %	906							88 %				
5 : 22 %	907							78 %				
6 : 40 %	908							60 %				
7 : 60 %	909							40 %				
8 : 85 %	910	1 551 200						15 %			1 551 200	
9 : 100 %	911						TAUX TERRAINS VAGUES		IMMEUBLES SANS PARTIE NON RÉSIDENTIELLE			
10 : 100 %	912						DESSERVIS				180 327 000	
11 : Cours de triage 100 %	913						VALEURS À 100 %					
12 : CHSLD 20 %	914						IMPOSABLES	COMPENSABLES	80 %			
13 : Cours de triage 40 %	915		CFIL (chemin de fer d'intérêt local)						60 %			
APPLICATION DU TNR QUAND TTVD	916						(TTVD - TAUX DE BASE) x					
ASSIETTES D'APPLICATION	917	1 318 520					(TTVD) x					180 559 680



## SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

INVENTAIRE PAR DISPOSITION FISCALE 6				
IDENTIFICATION	NOMBRE*	VALEURS	SUPERFICIE DES TERRAINS	
IMMEUBLES IMPOSABLES (L.R.Q., c. F-2.1, art. 203)	601	300	182 234 200	8 895 769
<b>IMMEUBLES NON IMPOSABLES</b>				
Immeubles exemptés en vertu de l'article 204 (L.R.Q., c. F-2.1)				
- Couronne du chef du Canada ou un mandataire de celle-ci				
- par. 1.1	602			
- État « Gov. Québec »				
- par. 1° et article 262, par. 2, sous-par. a.1 (RLRQ, c. F-2.1)	603			
- par. 1° (autres immeubles)	604	15	1 288 100	10 233 919
- SQI				
- par. 1° et article 255 al. 1 (RLRQ, c. F-2.1)	605			
- Place des Arts, ENPQ et ITAQ				
- par. 2.1°	606			
- SQI (santé) et réseau de la santé et des services sociaux				
- par. 1° et article 255 al. 2 (RLRQ, c. F-2.1)	607			
- par. 14°a, 14°b ou 14°c	608			
- par. 17°	609			
- Cégeps et universités				
- par. 13° ou par. 1° et article 255 al. 3 (L.R.Q., c. F-2.1)	610			
- par. 15°	611			
- par. 16°	612			
- par. 17°	613			
- Écoles primaires et secondaires				
- par. 13° ou par. 1° et article 255 al. 4 (L.R.Q., c. F-2.1)	614			
- par. 15°	615			
- par. 16°	616			
- par. 17°	617			
- Autres immeubles				
- par. 2°	618			
- par. 3°	619	10	1 746 100	1 228 954
- par. 4°	620			
- par. 5°	621			
- par. 6°-a	622			
- par. 6°-b	623			
- par. 7°	624			
- par. 8°	625			
- par. 9°	626			
- par. 10	627			
- par. 11°	628			
- par. 12° - Terrains	629			
- par. 12° - Bâtiments	630			
<b>AUTRES IMMEUBLES NON IMPOSABLES (partie non imposable seulement)</b>				
- Terrain de golf (L.R.Q., c. F-2.1, art. 211)				
- excédent du plafond à l'hectare (al. 1)	631			
- améliorations (ouvrages d'aménagement) (al. 4)	632			
- Presbytères d'Églises constituées (L.R.Q., c. F-2.1, art. 231.1)	633			
- Immeubles visés à l'article 210 (L.R.Q., c. F-2.1)	634			
- Immeubles visés à l'article 208, al. 1 (L.R.Q., c. F-2.1)	635			
- Autres immeubles non imposables	636			
<b>TOTAL DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE</b>	637	325	185 268 400	20 358 642

SR(2022/06)

\*Nombre d'unités d'évaluation

RÉGIMES FISCAUX PARTICULIERS 4						
IDENTIFICATION	NOMBRE*	IMPOSABLES	NON IMPOSABLES	EXEMPT DE CERTAINES TAXES	SUPERFICIE DES TERRAINS	
Terrain de golf (L.R.Q., c. F-2.1, art. 211)	401					
Unité d'évaluation comprenant des exploitations agricoles enregistrées	402	1	437 700	à des fins scolaires seulement	à des fins municipales seulement	320
- Parties comprises dans l' « E.A.E. »						
- Entièrement incluses en zone agricole	403					
- Partiellement incluses en zone agricole	404					
- Exclues de la zone agricole	405	1	356 000			
- Parties à vocation non agricole	406	1	81 700			
Presbytères d'Églises constituées (L.R.Q., c. F-2.1, art. 231.1)	407					
Unité d'évaluation comprenant une superficie à vocation forestière enregistrée	408					
Autres régimes fiscaux particuliers	409					

VALEURS DES LOGEMENTS 5				
IDENTIFICATION	N° LOG.	VALEURS	MOYENNE	
10 -- Logements				
Nombre				
1 « condominium »	501			
1 « sauf condominium »	502	36	28 788 100	799 669
2	503			
3	504			
4	505			
5	506			
6 à 9	507			
10 à 19	508			
20 à 29	509			
30 à 49	510			
50 à 99	511			
100 à 199	512			
200 et plus	513			
1211 Maisons mobiles	514			
17 -- Parcs de roulottes et de maisons mobiles	515			
2 - 3 -- INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	516			
4 -- TRANSPORTS, COMM., SERVICES PUBLICS	517			
5 -- COMMERCIALE	518			
6 -- SERVICES	519			
7 -- CULTURELLE, RÉCRÉATIVE ET DE LOISIRS	520	1	232 680	232 680
81 -- Agriculture	521	1	81 700	81 700
831 - Production forestière commerciale	522			
9220 Forêts inexploitées qui ne sont pas des réserves	523			
<b>TOTAL</b>	524	38	29 102 480	765 855

DONNÉES UTILES AU CALCUL DE LA RICHESSE FONCIÈRE 8		
IDENTIFICATION	VALEURS	
ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES	801	182 234 200
ÉVALUATION DES IMMEUBLES NON IMPOSABLES		
- Immeubles visés à l'article 208, alinéa 1 (L.R.Q., c. F-2.1)	802	
- Immeubles visés à l'article 210, alinéa 2 (L.R.Q., c. F-2.1)	803	
- État « Gov. Québec » (RLRQ, c. F-2.1, article 262, par. 2, sous-par. a.1)	804	
- Couronne du chef du Canada (L.R., ch. M-13, article 3, alinéa 1)	805	
- SQI (RLRQ, c. F-2.1, article 255, alinéa 1)	806	
- SQI (santé) et réseau de la santé et des services sociaux (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 2)	807	
- Place des Arts, ENPQ et ITAQ (RLRQ, c. F-2.1, article 204, par. 2.1)	808	
- Cégeps et universités (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 2 ou 3)	809	
- Écoles primaires (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 4)	810	
- Autres immeubles scolaires (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 4)	811	

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC